



COMMUNIQUÉ – PL-15 DU NOUVEAU

30 MAI 2023

Chers Membres,

Une réunion du Plan Santé a été tenue ce matin en présence de tous les intervenants du réseau de la santé et des services à l'exception des syndicats de médecin et les PDG. Après moins d'une heure de rencontre, les syndicats ont décidé, en bloc, de quitter la table... nous vraiment en période de négociation des conventions collectives !!

La rencontre de ce matin touchait spécifiquement sur les modalités qui seront applicables suite à l'adoption du projet de loi 15 concernant la réforme de notre réseau.

Tout d'abord, les représentants du MSSS nous ont confirmé qu'il n'y aura pas d'adoption de PL-15 avant l'été. Les rencontres de la commission parlementaire sont terminées, mais les équipes travaillent avec l'opposition en regardant article par article pour y apporter des amendements.

L'APER était représentée par Christian Samoïsette, Patrick Eccles et Anne-Marie Chiquette. Nous avons profité de l'occasion pour poser nos questions et transmettre nos inquiétudes. Voici les réponses que nous avons obtenues qui pourront aussi vous rassurer :

- Pour les cadres travaillant dans un établissement regroupé (JGH, Mont Sinai, Maimonides, Miriam. Douglas, St-Mary's, Lethbridge-Layton-Mackay, Hôpital Chinois et Santa Cabrini) ne seront pas transférés à Santé Québec à la suite de l'adoption de la loi. À termes, il y aura fusion des établissements dans Santé Québec avec tous les cadres et employés en même temps, et ceci 6 mois après la date qui sera déterminée par le comité de transition qui sera mis en place à la suite de l'adoption de la loi.
- Les chefs de service (nos cadres) ne seront pas sous l'autorité des chefs de département. Nous avons indiqué qu'il devra y avoir une meilleure définition de « professionnel » sous l'autorité du chef de département (médecin) et du chef de service qui serait aussi un médecin et non, un de nos cadres.

À suivre,

ÉQUIPE APER
association@aper.q.ca